

DÉBATS • ÉCONOMIE

Responsabilité des entreprises : « L'Europe doit faire preuve de fermeté et rehausser les normes mondiales en matière de durabilité »

TRIBUNE

Collectif

Les trois juristes Stéphane Brabant, Michael Goldhaber et Daniel Schönfelder défendent, dans une tribune au « Monde », l'approche portée par les directives de Bruxelles pour une définition large de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Publié le 08 décembre 2023 à 11h30, modifié le 08 décembre 2023 à 14h45 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

L'Europe est sur le point d'adopter un plan audacieux en deux parties pour régler les relations entre entreprises et droits humains. La directive sur le reporting de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD), adoptée il y a un an, transposée mercredi 6 décembre dans le [droit français](#) et qui entrera progressivement en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024, oblige les entreprises à rendre compte publiquement des risques sociaux et environnementaux. La directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, CSDD), qui sera bientôt finalisée, obligera les entreprises à prévenir activement ces risques ou à les atténuer. Ce nouveau régime juridique pourrait être révolutionnaire, à condition que l'Union européenne (UE) résiste aux tentatives d'affaiblissement de chacune de ces deux parties.

Lire aussi : [Une directive qui « offre aux entreprises un ensemble cohérent de préconisations pour évaluer, mesurer et rapporter leurs impacts sur les enjeux de durabilité »](#)



La première directive exige des entreprises qu'elles signalent tout risque social ou environnemental qui peut affecter soit les propriétaires de l'entreprise, soit la société dans son ensemble. Cette approche judicieuse et novatrice, qui porte le nom technique de « double matérialité », s'oppose à celle de l'International Sustainability Standards Board, organisme international de standardisation des critères de durabilité, dite « de simple matérialité financière », selon laquelle les entreprises n'auraient à signaler ces risques que lorsqu'ils menacent la seule valeur financière de l'entreprise pour ses propriétaires.

Or, cette vision étroite de la matérialité est précisément ce qui entrave le développement de l'investissement « socialement responsable », c'est-à-dire prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), comme le montre une étude récente du Stern

Center for Business and Human Rights de la New York University (« [Making ESG Real](#) », Michael Goldhaber, novembre 2023).

Coûts imposés

La plupart des mécanismes et procédures ESG actuels évaluent la manière dont les risques environnementaux ou sociaux pourraient nuire à l'entreprise et à ses actionnaires. Or, les entreprises peuvent souvent nuire à l'environnement ou à la société sans pour autant nuire aux actionnaires, si cela s'avère rentable et si les conséquences juridiques ou réputationnelles sont minimales ou inexistantes. L'immoralité dans les affaires peut être parfaitement rentable, légale et à l'abri du scandale ! Il peut être financièrement rationnel pour certaines entreprises d'assumer scandales et responsabilités juridiques.

Lire aussi : [Le reporting sur la durabilité ne doit pas masquer la nécessaire réforme des entreprises européennes](#)

Les entreprises peuvent aussi échapper à leur responsabilité en obtenant par le lobbying une interprétation laxiste du droit applicable, en s'installant dans des régions où la réglementation est accommodante, ou en externalisant des activités sujettes à des abus en matière de droit du travail et de droits de l'homme. Et lorsque les médias et la société civile ont peu de pouvoir, les scandales peuvent ne jamais être révélés, épargnant ainsi leur réputation. Même lorsque des scandales font surface, de nombreux clients et travailleurs ne sont pas au courant des questions éthiques ou ne s'y intéressent pas, ou encore n'ont pas le luxe de pouvoir agir en fonction de leurs convictions.

Newsletter abonnés

« La lettre des idées »

Votre rendez-vous avec la vie intellectuelle

[S'inscrire](#)

La nécessité d'un nouveau mécanisme de responsabilité apparaît précisément lorsque les entreprises ne sont pas contraintes par des pressions juridiques ou commerciales qui les obligent à prendre en compte les coûts qu'elles imposent au monde extérieur.

L'objectif du reporting d'entreprise consiste à permettre aux investisseurs et aux régulateurs d'obtenir les données dont ils ont besoin pour contraindre les entreprises à modifier leur comportement. Malheureusement, les investisseurs ESG actuels renoncent souvent à ce rôle. L'incapacité du marché libre à utiliser de manière significative les données ESG souligne l'importance de la deuxième directive de l'UE sur la durabilité. En exigeant un devoir de vigilance, les régulateurs obligeront les entreprises à utiliser leurs données de durabilité et à réduire les dommages que leurs activités peuvent avoir sur la planète.

Réglementation mondiale

La secrétaire américaine au Trésor, Janet Yellen, fait pression sur l'UE pour qu'elle exempte de la deuxième directive les entreprises basées hors d'Europe. Mais la réglementation sur la durabilité doit être mondiale, dès lors que les impacts négatifs des activités des entreprises sont mondiaux. Et si la réglementation n'est pas mondiale, alors les entreprises seront incitées à transférer leur siège social.

Cette tâche incombe à l'Europe, car les Etats-Unis ne démontrent pas en avoir la volonté politique. Une directive efficace sur le devoir de vigilance inciterait les entreprises internationales à respecter des normes ESG élevées pour conserver l'accès au marché européen. Elle pourrait également permettre à l'UE de faire pression sur d'autres pays pour qu'ils renforcent leur réglementation sur les

entreprises, afin de demeurer attractifs pour les multinationales obligées de respecter les règles européennes.

Lire aussi : [« Le reporting extra-financier va devenir une science de la donnée et une industrie de la vérification »](#)



Les entreprises ne pourront être durables que si des lois contraignantes pénètrent en profondeur dans les chaînes de valeur de toutes les entreprises mondiales actives en Europe et rendent accessibles toutes les informations qui importent pour protéger toutes les parties prenantes. Bruxelles doit faire preuve de fermeté et saisir l'occasion de rehausser les normes mondiales en matière de durabilité, tout comme les Etats-Unis ont été les premiers à élever les normes mondiales en matière de lutte contre la corruption.

¶ **Stéphane Brabant**, avocat à la cour, est associé du cabinet Trinity International AARPI à Paris ; **Michael Goldhaber** est chercheur au NYU Stern Center for Business and Human Rights ; **Daniel Schönfelder** est conseiller juridique européen pour le projet de contrat responsable (Responsible Contracting Project) et travaille sur la mise en œuvre de la loi allemande sur le devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement

Mesurer l'impact écologique de l'économie

Les entreprises ne s'engageront dans la transition que si changer de modèle coûte moins cher que le « business as usual ». Or il faut des chiffres pour le leur prouver.

- « L'Europe doit faire preuve de fermeté et rehausser les normes mondiales en matière de durabilité », par Stéphane Brabant, avocat associé du cabinet Trinity International AARPI (Paris), Michael Goldhaber, chercheur au NYU Stern Center for Business and Human Rights, et Daniel Schönfelder, conseiller juridique européen pour le projet de contrat responsable (Responsible Contracting Project)
- « Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique et doivent disposer des informations les plus complètes possibles pour faire les bons choix », par Pascal Demurger, coprésident d'Impact France et directeur général du groupe MAIF, et Philippe Zaouati, référent Europe d'Impact France et directeur général de Mirova
- « Que les normes européennes soient présentes dans un référentiel mondial transformant le fonctionnement des marchés financiers, et vice versa, est un succès commun », par Emmanuel Faber, président de l'International Sustainability Standards Board, organisme de normalisation financière créé fin 2021
- « Alors que nos modèles économiques mettent en péril l'habitabilité de la planète, de quoi l'entreprise doit-elle être comptable ? », par Mélanie Berger Tisserand, présidente du Centre des jeunes dirigeants

Collectif

Le Monde Mémorable

Découvrir

Le génie Chaplin

Personnalités, événements historiques, société... Testez votre culture générale

La fabrique de la loi

Boostez votre mémoire en 10 minutes par jour

Offrir Mémorable

Un cadeau ludique, intelligent et utile chaque jour

Voir plus

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo Asus

Codes Promo Fossil

Codes Promo KitchenAid

Codes Promo Boohoo

Codes Promo GHD Hair

Codes Promo Manomano

Codes Promo Nike

Tous les codes promo

Formations de langues Avec Gymglish

Cours d'anglais

Cours d'espagnol

Cours d'italien

Cours d'allemand

Cours d'orthographe

Découvrez nos offres

Offrez un cours de langue

Tous nos cours de langues

Forn

For

For

For

For

For

For

For

Toi